DLP 30-1-89071457

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION BAS-VIVARAIS

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES
Tél. : 78.63.25.65
165, rue Garibaldi - Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

25 Janvier 1989 N° de série continue 187 Bulletin n° 27

AVIS A NOS ABONNES

Ce Bulletin est le dernier de la série BAS-VIVARAIS (arboriculture et viticulture) selon la forme actuelle.

Désormais, au niveau de la Station d'Avertissements Agricoles Rhône-Alpes, l'arboriculture et la viticulture feront l'objet de 2 Bulletins séparés.
2 nouvelles éditions seront donc créées : ARBO Rhône-Alpes et VITI Rhône-Alpes.

Pour le Bas-Vivarais :

- les informations concernant **l'arboriculture** seront incluses dans le Bulletin ARBO Rhône-Alpes. Elles proviendront comme par le passé, du réseau d'observateurs arbres fruitiers du Bas-Vivarais et de tournées sur le terrain.
- **la viticulture** du Bas-Vivarais pourrait faire l'objet d'une édition spéciale de Bulletins sous réserve d'un nombre suffisant d'abonnés. La décision sera prise par l'ensemble des Caves Coopératives.

Dans le cas contraire, les informations du Bas-Vivarais seront incluses dans le Bulletin VIGNE Rhône-Alpes. Comme pour l'arboriculture, elles proviendront toujours du réseau d'observateurs vigne du Bas-Vivarais et de tournées sur le terrain.
Vous recevrez prochainement un coupon de réabonnement.
D'ici là, le service d'Avertissements Agricoles ne sera pas interrompu.

V I G N E

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 1988

MILDIOU - Une année d'exception

Conditions d'automne-hiver très favorables à une bonne conservation des oeufs d'hiver et à leur maturation (températures douces, humidité régulière).
Le printemps doux et pluvieux a permis un démarrage très précoce de la maladie et les lers foyers ont été découverts début mai.

- **Une utilisation souvent abusive des anilides** (ACYLON, CALTAN, VAMIN, TAIREL, GALBEN, PULSAN, SIRDATE). Ces produits ont des propriétés curatives très intéressantes, mais le risque d'une utilisation excessive est le développement, dans le vignoble, de souches de mildiou résistant à la matière active systématique de ces produits, ce qui anihilerait totalement ou réduirait considérablement leur intérêt.

Rappel de nos préconisations au sujet de ces produits à base d'anilide.

. 3 traitements au maximum dans la saison.
. éviter tout traitement éradicant (sur taches).

Ces mesures concernent toutes les associations à base d'anilides et y compris les associations du type anilide + cymoxanil + contact (PULSAN et SIRDATE).

- **des cas d'échec de traitement avec des produits à base de phoséthyl** (MIKAL, RHODAX, ALLIANCE).
  Ce qui amène à conseiller aux utilisateurs de produits à base de phoséthyl à préférer VALIANT (qui contient aussi du cymoxanil) en cas de risques graves.

OIDIUM - Développement en fin de saison sur certains cépages

Aucune attaque grave n'a été signalée. Quelques attaques tardives (fin août), notamment sur Chardonnay. Vigilance dans les vignes concernées au printemps 1989.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

BLACK-ROT - Encore quelques attaques graves en 1988

Cette année montre une fois de plus la nécessité de mener une lutte spécifique contre cette maladie en utilisant des produits homologués aux doses homologuées, ceci dans toutes régions où le Black-Rot est implanté : dans ces régions, la simple utilisation d'anti-mildiou, ou d'anti-oïdium, à "action secondaire" contre le Black-Rot ne suffit pas.

ESCA - EUTYPIOSE - Un développement alarmant depuis quelques années

La reformation des vignes peut-être l'occasion du développement soudain de ces maladies dans les vignes, parfois encore jeunes.
Les mesures prophylactiques présentées dans le dernier Bulletin doivent retenir l'attention des viticulteurs, s'ils veulent limiter le développement de ces maladies qui occasionnent la perte de nombreux pieds de vigne.

ACARIENS - Développement local d'acariens rouges en arrière saison

Dans les vignes concernées (ST JUST, ALBA...), surveiller les acariens au printemps prochain.

FLAVESCENCE DOREE - Une grande dispersion de la maladie

Une prospection limitée a été réalisée en septembre-octobre pour tenter une approche de la répartition de la maladie hors du foyer initial. La Chambre d'Agriculture a financé, en grande partie, cette opération suivie par le Service de la Protection des Végétaux.
3 remarques :

- **une grande dispersion de la maladie sur l'ensemble du Bas-Vivarais**
  Présence de flavescence dorée à l'état de quelques souches dans une vigne, un peu dans toutes les petites régions, sans pour autant que toutes les vignes ne soient atteintes.
- **quelques foyers plus importants de GRAS - ST REMEZE à GROSPIERRES et aux CRUZIERES** avec des vignes atteintes sur plus de 5 %, parfois plus de 10 % de leurs ceps.
  Dans ces régions, il est absolument nécessaire de mener contre la cicadelle vectrice une lutte la plus généralisée possible, dès 1989.
- **une amorce de régression sur les régions où 2 campagnes de lutte généralisée** ont été menées (foyer initial d'ALBA et ses abords).
  Résultat encourageant d'une lutte qui ne doit pas pour autant être relâchée.

A R B R E S F R U I T I E R S

TRAITEMENTS D'HIVER : **pour nettoyer** les plantations qui le nécessitent
PECHER : **Cloque** - Surveiller le débourrement des yeux à bois terminaux
POIRIER : **Psylles** - Bientôt 50 % de femelles matures à ST JUST

TOUTES ESPECES

TRAITEMENTS D'HIVER - Pour nettoyer les plantations qui le nécessitent

- **profiter du repos végétatif pour utiliser des produits agressifs et décapants.**
  Ces traitements d'hiver visent à détruire certains parasites difficiles à atteindre en saison et à nettoyer les écorces des arbres. Sauf cas d'exception, il n'est pas nécessaire de les faire chaque année.
  Cependant, pour certains ravageurs, (Cochenilles, Psylles) le traitement d'hiver reste la base de la lutte.
- **les produits utilisables : 5 grandes familles**
  . Huiles de pétrole : OLIOCIN ; PEST OIL 7 ; OVIPRON ; EUPHYTANE.
  . Huiles d'anthracène : en mélange avec colorant nitré seulement : nettement plus phytotoxique que les huiles de pétrole mais plus décapantes.
  . Huiles jaunes : DNOC + huile minérale
    * DNOC + HUILE D'ANTHRACENE : VERALINE 3 FLUIDE ; ELGETIVER activé ; traitement d'hiver UMUPRO
    * DNOC + HUILE DE PETROLE : DYTROL 50, SEPPIC Verger, NITRO-MOP, SOVION traitement d'hiver
- Colorants nitrés (DNOC sans huile) : BONITROL crème ; JACKYL S ; TRIFRINA ; SANDOLINE A fluide ; NITRICIDE 50 ; TECHN'OCOLOR : attention à la phytotoxicité du DNOC sur pêcher ; suivez les conseils du fabricant.
- Oléoparathions : nombreuses spécialités.

DOSES : conformez-vous strictement aux préconisations du fabricant.
Les colorants nitrés s'emploient généralement à 600 g de DNOC/hl et les huiles jaunes à 3 l/hl.

- **précautions** : pour une efficacité maximale, sans phytotoxicité
  - traitement de préférence après la taille et le nettoyage des arbres
  - ne jamais dépasser les doses prescrites. Sur arbres fruitiers à noyaux, les doses de colorants nitrés ou d'huiles jaunes sont plus faibles.
  - traiter durant le repos complet de la végétation ou à la fin de celui-ci : sur pêcher, ne jamais appliquer de colorant nitré ou huile jaune après les lers signes de débourrement.
  - choisir une période de temps calme, doux si possible, sans vent, ni gelée.
  - la pulvérisation doit ruisseler sur la totalité des charpentières, sous mères et rameaux.
  - éviter les produits agressifs sur les jeunes arbres.

Le tableau ci-après résume les principaux usages des traitements d'hiver.

PRINCIPAUX USAGES DES TRAITEMENTS D'HIVER

BUTS VISES	Intérêt du traitement d'hiver	Produits utilisables	Remarques
Mousses et lichens	OUI : si plantations envahies	Huile d'anthracène Huile de pétrole Huile jaune	En entretien : 1 traitement tous les 3 ou 4 ans.
Autres maladies	Nul ou limité		
Pucerons (oeufs)	OUI : pour le Myzus et le Puceron farineux du pêcher Nul ou limité pour les autres pucerons	Colorant nitré (DNOC 600 g/hl)	Traitement non indispensable, car une lutte en saison est possible.
PSYLLES DU POIRIER	OUI : traitement de base	Mélange huile jaune + colorant nitré ou colorant nitré seul	A la date précisée d'après la maturation des femelles 600 g DNOC/hl.
Acariens rouges Acariens jaunes	Limité Nul	Colorant nitré (DNOC 600 g/hl)	Oui, si dépôts d'oeufs très abondants.
Chenilles	Nul ou limité		
COCHENILLES	OUI		
Cochenilles) Cochenilles du) mûrier (pêcher,) cassis)) Pou de San José)	OUI : traitement de base	Huile jaune ou oléoparathion	
Cochenille rouge du poirier	OUI : 2 traitements base de la lutte	1er colorant nitré 2e oléoparathion	Lors du prochain redoux. 2 à 3 semaines après (stade B)

MAJUSCULES : dans la lutte contre les ennemis cités en MAJUSCULES, le traitement d'hiver constitue, soit la base de la lutte, soit une possibilité de lutte très intéressante.

Attention à la toxicité des colorants nitrés, huiles jaunes ou oléoparathion sur le gibier : éviter de traiter si des pluies sont prévues quelques jours après et lors de votre application, éviter de polluer les bordures.
Colorants nitrés et huiles jaunes sont, en outre, toxiques sur les vers de terre.

COCHENILLES - Traitement d'hiver = traitement de base

Ces ravageurs sont toujours présents dans de nombreuses plantations. Le tableau présenté dans le dernier Bulletin vous permettra de les reconnaître.

La lutte en cours de saison contre ces insectes est le plus souvent insuffisante.

Le tableau des usages des traitements d'hiver vous permettra d'adapter la lutte contre les cochenilles aux espèces éventuellement présentes dans vos vergers.

P.1330

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

BACTERIOSES - Précautions à la taille
- pas de taille avant mars des jeunes vergers, variétés sensibles ou vergers atteints.
- désinfection des outils de taille entre chaque arbre à l'alcool à brûler.
- protection des grosses plaies de suite après la coupe avec KANKERTOX ou Mastic fluide antichancre.

PECHER

CLOQUE - Surveiller les yeux à bois terminaux des variétés à débourrement précoce
Ils sont réceptifs dès que la pointe verte de la 1ère feuille est visible à la loupe en regardant par-dessus. Les contaminations se poursuivent alors jusqu'à l'étalement des premières feuilles, à l'occasion des périodes humides.
Une fois la maladie déclarée, il n'y a aucune possibilité de rattrapage.
2 traitements préventifs au moins sont nécessaires :
- le 1er dès le tout début de la réceptivité des yeux à bois terminaux.
- le 2ème, 2 à 3 semaines plus tard, selon les conditions climatiques pour protéger le débourrement des yeux à bois latéraux.

Une 3ème intervention sera envisagée en cas de débourrement et dans les vergers pluri-variétaux.

Produits utilisables :

zirame à 180 g ma/hl (nb spéc)	ferbame	à 175 g ma/hl	(FERBAMATE)
thirame à 200 g ma/hl (nb spéc)	captane	à 250 g ma/hl	(nb spéc)
	captafol	à 120 g ma/hl	(nb spéc)

Le cuivre est utilisable en 1er traitement uniquement à la dose de 250 g de cuivre métal par hl. Attention aux risques de brûlures :
- ne pas traiter les variétés sensibles au cuivre, ni les vergers où le bois est mal aoûté.
- pas de cuivre dans les 10 jours qui suivent la taille : phytotoxicité sur plaies fraîches.

LA DATE DE VOTRE 1er TRAITEMENT SERA DETERMINEE D'APRES VOS OBSERVATIONS.

Les traitements doivent atteindre les extrémités et lessiver tous les rameaux.
Attention : le 1er traitement doit être réalisé dès réception dans certaines situations à débourrement précoce : variété Armking ou situation très abritée ou très précoce.
Dans les autres situations, on surveillera avec soin le débourrement des yeux à bois terminaux.

POIRIER

PSYLLES - Prochainement, le moment du traitement d'hiver sur les adultes
Le traitement d'hiver reste le traitement de base dans la lutte contre les psylles. La maturation des femelles hivernantes a évolué lentement tout au long du mois de Janvier. Les femelles ne sont prêtes à pondre ni à St Just ni à Lussas.

Prévision :
Dans le cadre du maintien des températures, telles que nous les connaissons depuis la mi-Janvier, le stade de 50 % de femelles matures sera atteint :
- à St Just à partir du milieu de la semaine prochaine
- à Lussas en fin de semaine prochaine

Préconisation :
A partir de la date ci-dessus concernant votre région, comptez 2 jours consécutifs ou la température maximale atteigne au moins 10°.
Traitez soit l'après-midi du 2ème jour, soit plus tard, celle du prochain jour où la température maximale atteigne au moins 10°.

Produit utilisable : huile jaune à la dose du fabricant, renforcée en colorant nitré de façon à obtenir une bouillie dosée à 600 g de DNOC/hl. Ce mélange est doté d'une efficacité partielle sur les oeufs. Les pyréthri-noïdes de synthèse sont également utilisables, mais uniquement adulticides.
Traitez de préférence par beau temps doux, sans vent et en milieu de journée.

Remarques : le stade 50 % de femelles matures sera atteint quelques jours plus tôt, si un radoucissement sensible intervient pendant au moins 5 jours.

Dans le cas de l'installation d'une période de froid hivernal, un prochain bulletin fera le point lorsque le redoux sera amorcé. Dans la grande majorité des cas, ce traitement effectué dans de bonnes conditions est suffisant. Toutefois, après observation de populations nombreuses d'adultes 15 jours à 3 semaines après votre traitement et uniquement dans ce cas, vous pouvez envisager une 2ème intervention dans les mêmes conditions de température que la 1ère. Les poiriers ne doivent, en aucun cas, recevoir 2 traitements contenant du DNOC.